

L'olivier et ses perspectives de rentabilité en France méditerranéenne dans les domaines de l'Ordre de Malte (Provence et Bas-Languedoc) de 1675 à la fin du XVIII^e siècle

Depuis plusieurs décennies déjà, le monde historien a, pour l'essentiel, rejeté la notion de « révolution agricole », il y a peut-être une trentaine d'années imprudemment accolée aux indéniables efforts de rénovation agraire particulièrement associés aux derniers temps du XVIII^e s.¹ La culture céréalière demeure partout la préoccupation majeure, et, en dépit d'une indéniable extension de la prairie artificielle, reste fondamentalement axée, dans notre Midi particulièrement, sur l'assolement biennal, comportant la traditionnelle sole de jachère périodiquement labourée.

Cependant, avec des succès et des reculs alternés, spécialement jusqu'aux environs de 1730, avec davantage de continuité et d'ampleur par la suite, s'affirme le besoin d'une mise en valeur plus systématique des sols « ingrats » et, concernant particulièrement notre documentation spécifique, la nécessité de la « plantade » paraît s'imposer. Il ne sera, évidemment, question ici que de l'olivier, mais en le séparant un peu arbitrairement à notre avis, au moins au niveau de l'exploitation agraire proprement dite, de la vigne et du mûrier².

Bien évidemment traditionnel en pays méditerranéen, pour le temps qui nous concerne ici, il prend sa large part de l'exploitation plus méthodique des surfaces difficiles, peu rentables à la semence.

1. M. MORINEAU, *Les faux-semblants d'un démarrage économique: agriculture et démographie en France au XVIII^e siècle*, Paris, 1971 (Cahiers des Annales, n° 30).

2. En certains secteurs, il faudrait faire leur part, et une part très sérieuse, à l'amandier et au châtaignier.

Il est évident que la montée ou le maintien à honnête niveau du prix de l'huile constitue une incitation à étendre la plantation, même si les perspectives d'en tirer un honnête profit peuvent apparaître lointaines et traversées de probables vicissitudes. Le marché de l'huile nous paraît déterminé, en première analyse, par les besoins d'une population pour l'essentiel de l'environnement proche, mais souvent aussi largement extérieure, qui à la fin du xvii^e s. se maintient à honnête niveau, malgré les crises de subsistance. Ce niveau, comme l'on sait, s'amplifie sensiblement par la suite, en dépit de bien des orientations contraires, locales ou provinciales. En même temps, bien sûr, la croissance démographique assurait pour les prochaines années la main-d'œuvre nécessaire à l'entretien des jeunes plants.

Toutefois, l'extension de l'olivier ne saurait être dans la seule dépendance de la conjoncture démographique. Il demeure soumis, et parfois durement, dans des conditions qui sans doute s'atténuent vers l'est, aux vicissitudes climatiques, incontestablement placé dans nos pays à la limite nord de son aire écologique. Sans doute, une faible récolte souvent associée à un gel épisodique peut-elle contribuer au soutien des prix. Mais, à l'inverse de la vigne, assez peu fréquemment anéantie, même en 1709, un gel profond anéantit presque complètement les oliveraies dont la reconstitution devient désormais une affaire coûteuse et de plusieurs décennies et le prix élevé perd sa signification, face aux faibles volumes récoltés.

C'est en dépit de ces vicissitudes, cet essor arythmique de l'olivier que nous voudrions rapidement reconstituer, essentiellement à partir des procès-verbaux d'un certain nombre des commanderies du Grand-Prieuré de Saint-Gilles (ordre de Malte) où la plantation en était extensible et, assez généralement, estimée rentable.

La limite nord du territoire concerné partirait, à l'ouest, des commanderies de Douzens et Homps, aux approches du Carcassès, remonterait vers Avignon, puis s'infléchirait vers le sud et l'est jusqu'à la petite, mais très significative, commanderie de Luceram, de création récente, mais parti-

3. Par désir de simplification, nous avons renoncé à indiquer les cotes de référence. Le lecteur intéressé est invité à se reporter au répertoire imprimé du Grand-Prieuré établi par Edouard BARATIER et Madeleine VILLARD (A.D. Bouches-du-Rhône).

culièrement utile à notre propos⁴. A l'intérieur du secteur ainsi délimité, quelques belles commanderies seraient à signaler (Peiries-Béziers, Montpellier, Aix-en-Provence, Marseille, Beaulieu, Astros, notamment). Pour des raisons tenant au milieu physique nous ne dirons rien des nombreuses commanderies du delta du Rhône où l'olivier ne joue à peu près aucun rôle⁵.

Il ne suffirait pas de citer rapidement quelques « chefs » de commanderie. Chacune d'elles, en effet, ne constitue que le cerveau d'une exploitation agraire territorialement dispersée, dont les « membres » se trouvent souvent sensiblement éloignés, placés en plein cœur du milieu géographique bas-languedocien et provençal : plaines littorales ou intérieures, mais surtout, pour le sujet qui nous occupe, sur ces reliefs « montueux et pentants » où est très forte la proportion des sols « ingrats » qu'on ne peut guère mettre en valeur que par la plantation et qui prennent, par conséquent, dans notre entreprise, une signification toute particulière.

Toutefois, cette politique de la plantation rencontrait, tout particulièrement dans les domaines de l'Ordre des obstacles de nature humaine et technique. La durée des affermages s'y trouvait statutairement très limitée (5 ans au maximum et résolutoire par cause de décès ou de départ d'un commandeur). Les fermiers étaient donc davantage attirés par la pratique céréalière traditionnelle à rotation annuelle, plus que par la « plantade », et peut-être particulièrement celle de l'olivier dont ils risquaient de ne tirer aucun profit. Nombre de textes émanant de visiteurs à courte vue les incriminent volontiers, à ce sujet, de négligences et de mauvaise volonté.

Il resterait, mais la place nous manque ici et nous l'avons fait ailleurs en plusieurs circonstances, à évoquer la fonction documentaire essentielle remplie par les procès-verbaux de visite générale (à une date donnée pour

4. Sont exclues de cette étude, les commanderies du Roussillon, dépendant de la Langue d'Aragon qui n'a pas été l'objet de notre recherche.

5. Concernant ces commanderies, d'un extrême intérêt à bien d'autres égards nous nous permettons de renvoyer le lecteur à notre article de *Provence historique*, fasc. 101, « l'Ordre de Malte au delta du Rhône », p. 459-473. D'autre part, nous avons étudié plus largement ces commanderies dans un petit livre publié par les Presses Universitaires de Grenoble : *L'ordre de Malte en Camargue aux XVII^e et XVIII^e siècles*.

l'ensemble du Grand-Prieuré) ou d'amélioration (visant telle ou telle commanderie). Il s'agit là d'exposés très complet des biens et droits des commanderies en cause, décrivant minutieusement la superficie et l'état des labours et plantations, vérifiant si les ordonnances antérieures ont été strictement observées, sinon pour quels motifs et se concluant par de nouvelles ordonnances, déterminant avec précision les initiatives à exiger des fermiers en fonction des profits que la conjoncture générale permet d'espérer. Très souvent, l'Ordre de Malte restant très prudent dans la formulation de sa pratique agraire, c'est après observation de ce qui se pratique aux alentours des biens de l'Ordre, examiné de près à l'occasion, particulièrement, des périodiques vérifications d'arpentement et de bornage, que sont prises les décisions définitives, engageant pour plusieurs années certaines orientations fondamentales.

C'est à partir des années 1675-80 et, de manière plus nette encore au-delà de 1690, qu'un préjugé favorable, assez soudainement grandi, s'attache aux cultures arbustives, olivier inclus. Désormais, jusqu'à la disparition même de l'Ordre avec la Révolution, en dépit de bien des fluctuations, cette orientation pour l'essentiel se maintient et s'affirme. Mais une périodisation s'impose. Peut-être pourrait-on l'estimer quelque peu artificielle dans le cas qui nous concerne, se trouvant fondamentalement dictée par les dates des visites générales du Grand-Prieuré de Saint-Gilles, évidemment sans liaison préconçue avec les incidences de la conjoncture économique ou climatique.

Cependant, disposant pour la période en cause d'une dizaine de ces procès-verbaux de visite, une assez bénéfique concordance avec les orientations économiques fondamentales a pu s'établir.

I. — 1675-1728 :

Dans cette première période, de 1675 environ aux approches de la visite générale de 1728-29, la « plantade » — dont celle de l'olivier qui doit nous occuper exclusivement ici — accuse encore bien des incertitudes, voire

des reculs graves que notre documentation, bien lacunaire dans les années qui suivent 1713, laisse souvent pressentir davantage qu'elle ne prouve.

De façon provisoirement paradoxale, c'est avec l'arrivée des temps difficiles — étudiés en Languedoc par E. Le Roy Ladurie, alors que pour l'ensemble de l'économie agraire les prix unitaires s'affaissent tandis que la production baisse — que l'Ordre de Malte paraît s'intéresser de plus près à la plantation.

D'après Le Roy Ladurie, l'olivier, à l'inverse du mûrier « secteur de pointe », n'aurait participé que modestement à la prospérité, au moins relative et qui serait à nuancer, du « premier XVII^e siècle, se satisfaisant de poursuivre, sans le dépasser, l'effort du siècle précédent, demeurant à l'instar du blé et de l'élevage un « poids lourd ». Mais quand surviennent des temps plus difficiles (grosso modo au-delà de 1655-60) l'olivier, toujours d'après Le Roy Ladurie, l'affronte avec une relative efficacité. Le maintien d'une forte demande locale permet au prix de l'huile de ne connaître qu'un fléchissement modéré jusqu'à la montée qui s'amorce dès 1689. Sans doute s'agit-il ici surtout de l'olivier languedocien, mais la Basse-Provence a vraisemblablement connu un comportement analogue.

Par contre, l'économie-blé, nous dit encore Le Roy Ladurie, après une longue résistance, s'effondre au-delà de 1675.

N'y aurait-il pas eu, dans ce comportement contrasté, pour les administrateurs de l'Ordre, une incitation à combler un retard sensible sur la propriété environnante, en se tournant résolument vers l'extension de leurs olivettes ?

Un certain nombre de nos textes insistent sur la probable rentabilité de l'opération et précisent même, en certaines occasions, qu'il s'agit d'une reconversion, au moins partielle, de l'exploitation agraire.

Au chef d'Homs dès 1669, une pièce de 27 cestérées, peu propice au blé, est complantée partiellement de 120 oliviers. Il serait convenable, estiment les visiteurs, de renoncer aux semences, et de la convertir entièrement en olivette.

En 1678, on dénonce, concernant la commanderie de Perières-Béziers, une carence presque complète de l'olivier : alors qu'au voisinage des propriétés de l'Ordre, on en peut constater une prodigieuse quantité dont on tire, paraît-il, un gros revenu, bien que le terroir n'y soit pas toujours aussi propice ; il n'y en aurait pour l'entière commanderie que 30 très âgés, au membre de Brésines. Le bailli de Tressemanes-Chasteuil décide, par le bail du 29 avril 1675, qu'une douzaine d'arbres y seraient plantés chaque année pendant cinq ans. Cet exemple devra être suivi par les titulaires successifs à l'échelle de l'entière commanderie jusqu'à ce qu'on puisse disposer de « 3.000 à 4.000 oliviers qui donneront alors 100 charges d'huile, à 20 écus la charge ».

Au chef de Pézenas, la visite de 1682 déplore qu'aucun olivier n'ait été planté jusqu'ici malgré les ordonnances de 1676 et en exige 150 par an, jusqu'à complantement suffisant. Concernant particulièrement le domaine dit la Plane, les oliviers y feraient un très bel « amélioration » ce qui en augmenterait considérablement le revenu.

Mais en 1688, la situation demeure inchangée, le titulaire, le bailli d'Hautefeuille, ayant négligé d'en faire obligation aux contrats d'affermage. Aussi l'ordonnance est-elle explicitement renouvelée.

Mais en Provence, à peu près seul le chef de la commanderie de Beaulieu (proche de Soliès) paraît se hausser au niveau des exemples languedociens. En 1666, les visiteurs estiment que le verger, avec ses 114 oliviers récemment plantés, constitue une « fort belle amélioration » et que « dans dix ans le revenu d'une année vaudra plus que ne valait toute la pièce ». Trois ans plus tard, la visite générale constate un sensible développement de l'olivette sur ces terres pauvres, dites « à parts », prises en location par les paysans du voisinage, « plantade très avantageuse », et il serait à souhaiter qu'une bonne partie de ce terroir, y compris le domaine du château, soit de même complanté d'oliviers, étant une terre plus propre qu'au blé pour laquelle « il n'y a pas de nourrissage de bétail à le pouvoir fumer étant tout à fait stérile, et presque infructueux... comme nous avons appris de personnes à ce bien entendues, et tout le voisinage des particuliers est ainsi ménagé et complanté ».

En 1688, les visiteurs insistent encore sur la nécessité de faire planter des oliviers « lesquels sont d'un gros revenu ».

Enfin, en 1686, à Broc (Nice), les visiteurs conseillent de donner à bail certains « lieux penchants » ne servant que d'herbages à des particuliers qui planteraient des oliviers — et de la vigne — triplant ainsi leur revenu.

Il paraît donc évident que les administrateurs de l'Ordre, avec un sensible retard sur les domaines environnants, aient enfin pris conscience du profit qu'il y aurait, même en l'absence d'une perspective raisonnable de remontée des prix, à l'extension de l'olivette, spécialement sur ces sols difficiles où la production céréalière, privée de fumure suffisante, resterait à jamais médiocre.

Au-delà de 1688 cependant, le prix de l'huile repart (c'est très net sur le marché de Béziers...). Après une baisse momentanée (1701-1705), c'est, de nouveau, la hausse qui s'impose jusqu'au très honorable palier des années 1725-1733.

En Provence intérieure, à Draguignan, à partir de 1695, une montée importante se manifeste également. Sans doute, les années 1704-1707 s'inscrivent-elles à un niveau déprimé. Mais la hausse reprend et, jusqu'en 1724, il s'agit de hauts, voire de très hauts prix, et la stabilisation relative qui s'établit alors, se maintient très au-dessus des niveaux antérieurs à 1695, alors que durant ce même temps le prix du sétier de blé en pays d'Arles, sauf les incidences temporaires du « grand hiver », demeure profondément déprimé.

On pourrait donc penser qu'en ces premières décennies du XVIII^e s., les administrateurs de l'Ordre vont, avec une égale ténacité, poursuivre leurs efforts.

Mais — et Le Roy Ladurie y insiste très justement — il s'agit là de hausses économiquement malsaines, largement suscitées par les circonstances climatiques qui portent à l'olivier les coups les plus sévères. Premières offensives avec les gelées de la dernière décennie du XVII^e s. : en 1696, les visiteurs de Joucas, en Provence intérieure, signalent que l'administra-

teur titulaire est contraint de tenir la commanderie « à sa main n'ayant pu trouver des fermiers par la mortalité des oliviers » (mention évidemment significative de l'importance que l'olivette avait su y prendre).

Mais à Jocas et ailleurs, il ne s'était produit rien d'irréversible, et les hauts prix y représentaient encore une effective stimulation. En 1696, à Jocas même, on espère d'une toute jeune plantation un bon revenu quand elle sera en état de produire. La même année, c'est à Launac (Montpellier) qu'une olivette est ordonnée. En 1707, il est prescrit à Homps de planter au chef 100 oliviers en avril 1708, et 100 encore en avril 1709. Ce sera, précise-t-on, pour ces dites terres, le meilleur revenu.

Mais l'effort en cours est partout anéanti par le « grand hiver ». Les négociations relatives à un renouvellement du contrat d'affermage de la commanderie de Montfrin (3 juillet 1709) constituent un exemple précis de reconversion inverse. Aux preneurs éventuels, réclamant un rabais de rente, il est répondu que les terres encore récemment complantées en oliviers « se sèment à présent et que leur production dépassant la moitié de ce que les huiles pouvaient valoir, le fermier se trouvera indemnisé par les grains de la perte des huiles ».

Les visiteurs de Saint-Christol, en 1713, prennent note que « par la mortalité des oliviers en 1709, le moulin à huile a été fermé » (le bâtiment est utilisé pour l'instant par des gentilhommes maîtres-verriers qui tirent profit des pins morts à la suite du gel).

Le Roy Ladorie décrit « l'éccœurement » de l'oléiculteur et affirme que l'olivieraie languedocienne ne retrouvera pas de si tôt sa splendeur défunte.

L'olivier a grandement souffert, là même où il pouvait paraître climatiquement en meilleure situation. On se rappellera qu'à Luceram (comté de Nice), la banalité des moulins à huile représente l'essentiel des ressources de l'Ordre. En 1774, dans un supplice aux visiteurs, les habitants déclarent qu'ils possédaient traditionnellement trois moulins. Qu'en 1688, à la suite d'une extension vraisemblable de l'olivette, ils en ont demandé un quatrième, mais que, depuis trente ans, deux seulement fonctionnent.

Il est significatif que pour vingt ans environ, toute référence à l'olivier disparaisse presque complètement de notre documentation. Un plan, solidement conçu, de réaménagement de la commanderie de Beaulieu, dressé vers 1720, n'envisage sa plantation que dans la terre dite de Valauris, de très méchante qualité, pierreuse, jamais arrentée, depuis la mortalité, au-delà de 15 l.. On n'y peut d'ailleurs faire venir que l'olivier (où il risque, le lieu étant une « montagne », d'être détruit par le « rongement du bétail », par les chèvres particulièrement).

En Languedoc, Grésans qui valait 6.425 l. en 1708, tombe en 1711-12 à 5.266 l. « ayant diminué par la mortalité des oliviers ». En 1728 encore, on explique de même manière que le chef ne soit affermé que 500 l. contre 730 l. en 1708 (l'olivette, avant les grands gels, représentait donc 18 % de l'entier revenu de la commanderie, soit 34 % de l'affermage du chef).

Peyriac (Douzens) affermé 1.100 l. en 1709, tombe à 900 l.

Ainsi, une conjoncture météorologique particulièrement hostile, non seulement stoppait les efforts d'extension de l'olivette, mais l'entraînait dans un anéantissement presque intégral.

Elle n'en avait pas moins représenté, pour cette période, au Grand Prieuré de Saint-Gilles, la tentative la plus systématique et, sans doute, la plus heureuse, d'utiliser rationnellement les sols ingrats.

II. — 1728-1789 :

Avec la visite générale de 1728, nous avons éprouvé le très net sentiment d'un redémarrage généralisé. Alors que les visiteurs de 1713 ne mentionnaient la plantation que de façon très exceptionnelle, c'est, cette fois-ci, l'entier secteur Sud-Est du Grand-Prieuré qui se trouve concerné. A l'intérieur d'un cadre territorial qui paraît parfois dépasser son optimum climatique, l'olivier redevient d'actualité (l'Ordre étant fréquemment en sensible retard sur les propriétaires de son voisinage).

A Cagnosc (Marseille), il faudra en planter 500, en allées, distants de 6 en 6 cannes⁶. A Puimoisson, on lui fait sa part dans un projet de

6. Une canne correspond approximativement à 2 mètres (N.D.L.R.).

rénovation du domaine de Mauroué. Joucas et Notre-Dame de Beaulieu (Poët-Laval), le mentionnent également.

Et le Languedoc, bien entendu, lui accorde une attention renouvelée. Il s'agit tout spécialement de la commanderie de Montpellier. A Bannières : on mettra 300 oliviers autour de la vigne à planter. A Andos, à Launac : 200 dans les mêmes conditions. A Bauguières : 200 au long des chemins et bâtiments et au bord des terres « pour empêcher l'usurpation ». On en plantera 500 en divers autres endroits, jusqu'à complantement parfait.

Ainsi, s'amorce, en différents points, une sérieuse entreprise de restauration oléicole.

Stimulée par le prix de l'huile, établi à un honnête niveau jusqu'au-delà de 1760, et en essor sensible en fin de siècle, se confirmera la reprise que les visites de 1728 permettaient d'espérer.

En 1743, les commanderies de Languedoc et Provence, sont de nouveau invitées à planter et, cette fois encore, l'exemple du voisinage est fréquemment invoqué. A Saint-Jean de Libron (Peyriès), on fera border d'oliviers la terre de la Vignasse, les gens du pays la disent très propre à la plantation. « Les voisins en plantent beaucoup chez eux ». Le commandeur d'Astros fera mettre 40 oliviers par an à la métairie du Pist dans une terre en friche, « ce serait un enrichissement considérable ». A Ginasservis (Aix), « les voisins ayant de très beaux oliviers, on en fera complanter » autour de la vigne du château.

Pour le reste du siècle, d'intéressantes réalisations seront signalées en divers lieux. Citons seulement le chef de Beaulieu en 1753, Saint-Savornin (Avignon - 1761, Nîmes), où « des vergers d'oliviers deviendront d'un très grand produit » et Draguignan (Comps - 1777), « où il faudra poursuivre jusqu'à entier complantement en dépit de la dépense considérable ».

En effet, l'extension et le bon entretien de l'olivette restaient une entreprise aléatoire et onéreuse, à laquelle on renonçait parfois.

Si à certaines époques, aux perspectives spécialement favorables, on étendait volontiers la plantation à des sols peu propices, bien des mécomptes

ne manquaient pas de survenir. C'est par exemple le cas à Nébian (Peyriès, en 1766), à la fois pour l'olivette de l'Ordre et celles du voisinage « beaucoup d'oliviers sont morts, non par le froid de l'hiver dernier, mais par le terrain trop « aquatique »... situation attestée par le curé et les principaux habitants. Les voisins ont renoncé aux oliviers, lassés des grandes cultures qu'ils leur donnaient... »

Cependant, la cause essentielle des grandes difficultés, demeure la mortalité par les gels excessifs.

L'année 1755, à cet égard, s'est révélée spécialement dure, au moins en Languedoc. La visite d'amélioration de Pézenas de 1761, constate que le membre de Cazouls, est affermé 13.000 l., malgré la mort des oliviers par le gel de 1755, créant un vide de 2.000 l. Cette ferme augmentera de 3.000 l. au prochain bail et de 2.000 l. supplémentaires, avec le rétablissement des oliviers.

Mais c'était là une opération coûteuse car la demande en jeunes plants se trouvait sensiblement accrue.

En 1771 et les années suivantes, à la suite de plusieurs hivers rigoureux, alors que la forte montée du prix de l'huile paraissait une incitation à restaurer l'olivette, cette « cherté » des plants s'avère particulièrement forte.

Sans doute à Saint-Nazaire-Rive-d'Aude (Grésans), malgré leur « rareté prodigieuse », le commandeur a planté autant d'oliviers que possible, mais à Fabrègues, il semble près d'abandonner face au « climat trop froid », et envisage des « cultures plus rentables ». Mêmes obstacles à Saint-Jean de Trignan en 1776 : « les oliviers ont été victimes de l'hiver presque partout dans la contrée. Il a été impossible de les remplacer jusqu'ici, faute de sujets ».

Pour retrouver une croissance plus continue, relativement épargnée par l'atteinte périodique des grands froids, il faut s'adresser à la commanderie de Luceram, au comté de Nice.

Le contrat constitutif du 10 janvier 1639 avait stipulé que les moulins à huile seraient ouverts graduellement au fur et à mesure des besoins.

Les habitants, dans la supplique de 1744 évoquée ci-dessus, observent que deux moulins sont maintenant insuffisants. Certes, ajoutent-ils, « nos oliviers sont moins gros qu'en 1688 », mais la production s'est accrue, « les olives conservées trop longtemps s'abiment et l'huile ne vaut rien... ». Il faut donc, dès maintenant, un troisième moulin et un quatrième deviendra nécessaire quand « nos arbres auront grossi, et que beaucoup de petits auront grandi ». Et la visite d'amélioration de 1759 signale l'existence d'un troisième moulin.

La progression de l'olivette paraît bien avoir été approximativement conforme aux prévisions puisque, le 5 décembre 1763, la communauté de Luceram réclame officiellement le quatrième moulin : « les trois existant étant insuffisants pour détriturer, par abondance des récoltes ». Les titulaires de la commanderie avaient longtemps estimé qu'un quatrième moulin n'était pas vraiment nécessaire. Ils reprochaient aux habitants de faire détriturer tous ensemble au cœur de l'hiver, à l'époque où les salaires des journaliers étaient au plus bas... Une utilisation mieux répartie permettrait de se satisfaire des trois moulins déjà existants... Cependant les visiteurs de 1774 en acceptent le principe « attendu les oliviers que l'on ne cesse de planter... et l'huile étant la denrée principale de cette ferme, se percevrait de bien meilleure qualité que par le passé ».

La visite de 1777 en prescrit enfin la construction. C'est chose récemment faite en 1785 et « la plainte de la communauté a cessé ».

On peut estimer qu'à Luceram, outre l'effet de la conjoncture générale, la progression de l'huile en quantité et en qualité, explique largement la montée d'un revenu brut de 162 % (passé de 2.800 l. en 1774 à 4.550 l. en 1785).

Mais il paraît bien qu'à l'échelle de l'entier secteur méditerranéen de Saint-Gilles, la situation de l'olivette n'était pas aussi assurée. Elle n'en avait pas moins retrouvé un rôle de premier plan dans la pratique agraire, particulièrement sous l'angle d'une exploitation plus rentable des « sols ingrats », et, au-delà des vicissitudes déjà notées, elle apportait sa contribution, à l'instar du mûrier et de la vigne, à une sensible diversification des terroirs méditerranéens, à la fois dans leur structure proprement agraire et leur économie.